

# RESEAU'lution

N° 2

Publication gratuite. Contact : Réseau d'Aides Spécialisées, 16 rue des Brasseries, Châlons-en-Champagne.  
Tél : 03 26 68 08 29. Réseau'lution N°2 – mai 1999 – dépôt légal : 13.05.1999. ISSN en cours. Imprimerie : CDDP Châlons-en-Champagne.  
Directeur de la publication : D. Bourlon. Comité de rédaction : M. Audoin, R. Bayen, M. Bénard, JM Marrassé, F.Ragot.  
Illustrations : D.Vaulon pour les dessins, RESEAU'lution pour les « cliparts »

## RESEAU PENSANT

Deuxième rendez-vous avec RESEAU'lution. **RESEAU'lution** comme Réseau, comme solution, comme détermination, comme engagement. Il s'agit de mettre en réseau les questions posées par la réussite de tous les enfants à l'école, et d'essayer de trouver

ensemble des solutions. L'ambition de ce journal est donc de servir de médiateur entre vous qui avez des expériences, et vous qui avez des idées, un savoir à partager. Nous insistons sur la ligne éditoriale pour lever toute ambiguïté : RESEAU'lution n'est pas le journal d'un RASED pour les RASED. C'est un « lieu de rencontre » dans l'institution scolaire, pour et par l'« inter-institutionnel », destiné à ceux qui souhaitent faire circuler de l'information, du sens. Nous étudions la possibilité d'y associer les familles.

Le numéro 1 a suscité des commentaires plutôt favorables (voir en page 16). Une demande est revenue plusieurs fois : trouver dans RESEAU'lution plus de pages pratiques. Alors à vos plumes !

Les internautes pourront bientôt trouver RESEAU'lution sur internet via le site académique, à la rubrique CDDP :

<http://www.ac-reims.fr/>

Rendez-vous donc au numéro 3, sortie prévue le 15 novembre, date limite pour le dépôt des articles le 15 octobre 1999.

La rédaction

### SOMMAIRE

Page 1 :	éditorial
Pages 2 et 3 :	EREA/LEA
Page 4 :	la main à la pâte
Page 5 :	prévention, préventions
Page 6 :	citoyenneté
Page 7 :	communication et citoyenneté
Pages 8 et 9 :	équipes éducatives
Page 10 :	orthophoniste
Page 11 :	internet à l'école
Pages 12 et 13 :	à propos de l'échec scolaire
Page 14 :	A.E.M.O.
Page 15 :	la dynamique des savoirs
Page 16 :	divers

## Un établissement, une structure, un service.

\* \*L.E.A / E.R.E.A de CHâlons\*

### Présentation

- Le L.E.A de Châlons en Champagne, Établissement Régional d'Enseignement Adapté est un établissement Public d'enseignement rattaché à la Direction des Lycées et des Collèges au ministère de l'Éducation Nationale. Son fonctionnement est semblable à celui d'un Lycée professionnel.



- Les admissions sont prononcées par les Commissions de Circonscription de Second Degré (C.C.S.D) des départements d'origines et notifiées par la C.C.S.D de Châlons – Vitry..

- Le L.E.A étant un établissement public, l'enseignement est gratuit. **Par contre les frais de pension (internat ou demi-pension) ainsi que le transport sont à la charge des familles.** En fonction des revenus de ces dernières, des exonérations partielles ou totales ainsi que des bourses nationales peuvent être accordées. De plus à partir de la 2<sup>e</sup> année de formation professionnelle, les élèves bénéficient des bourses de second cycle du second degré (lycée) et des primes de qualification professionnelle. Il est conseillé de consulter pour tous ces problèmes l'assistant social du L.E.A qui se tient à la disposition des familles.

### Mission

- Le L.E.A accueille des élèves à partir de 12 ans dont les difficultés scolaires et / ou sociales ne leur permettent pas de tirer profit d'une scolarité en classe ordinaire de collège ou de lycée.

*Les adolescents ayant des troubles du comportement ou des problèmes médicaux - éducatifs nécessitant une prise en charge thérapeutique spécialisée ne relèvent pas de la structure L.E.A.*

- Le L.E.A leur dispense une formation générale, technologique et professionnelle qualifiante de niveau V leur permettant:

→ **SOIT D'OBTENIR UN C.A.P DANS LES SPÉCIALITÉS SUIVANTES:**

\* Menuiserie – Agencement

\* Peinture - Vitrerie - Revêtements de sol

\* Construction Maçonnerie Béton Armé

\* Entretien des Articles Textiles en Entreprises Industrielles

\* Horticulture avec option floriculture ou option travaux paysagers

→ **SOIT D'ÊTRE POSITIONNÉ PAR RAPPORT AUX C.A.P à l'aide d'un livret de validation des acquis.**



# Les enseignements généraux et professionnels



- Les classes de 6ème et de 5ème d'adaptation sont des classes d'enseignement général dans lesquelles est dispensé un enseignement de toutes les matières présentes au collège exceptées les langues. 31 h d'enseigne-

ment dont 4 d'EPS.

- les classes de 4ème reçoivent une formation en alternance : 15 h d'enseignement général, 2 h d'EPS, 3 h de technologie, 2 h de dessin technique et 9 h de découverte des champs professionnels de l'établissement au moyen d'une rotation effective de 7 semaines par spécialité.



- Les classes de 3ème reçoivent une formation en alternance : 15 h d'enseignement général, 2 h d'EPS, 2 h de dessin technique et 12 h d'enseignement professionnel.



- Les classes de 2ème et de 1ère reçoivent un

enseignement en alternance : 13 h d'enseignement général, 2h d'EPS, 2 heures de dessin technique et 14 h d'enseignement professionnel.

- À tous les niveaux de classe l'enseignement général peut être dispensé par classe ou par groupes de niveaux ou de



soutien selon le cas.

- Les C.A.P sont délivrés dans le cadre du contrôle en cours de formation (C.C.F.) dans les spécialités suivantes : Menuiserie, Peinture, Maçonnerie et Horticulture. Le C.A.P. en E.A.T.E.I est délivré lui



sous la forme traditionnelle.

- Les différents enseignements sont dispensés par des instituteurs ou professeurs des écoles spécialisés, des professeurs de lycée professionnel et des professeurs certifiés d'E.P.S.



# L'internat

- L'internat accueille plus de 80% des élèves scolarisés, ce n'est ni un internat thérapeutique, ni un internat de « placement ».



- Le fonctionnement est de semaine, à vocation éducative et scolaire. L'encadrement y est uniquement



assuré par des enseignants, instituteurs ou professeurs des écoles, théoriquement ( mais très rarement) spécialisés op-

tions F. Ils ont pour tâches d'assumer les fonctions *d'accompagnement,*

*d'animation, d'éducation, de formation,*

*d'insertion et de surveillance* auprès des élèves qui leur sont confiés.



Ils s'appuient essentiel-

lement sur la vie en collectivité ( respects, apprentissages sociaux), sur les activités scolaires ( étude, aide au travail, soutien), sur les activités de loisirs, sur les activités libres dans le tissu associatif châlonnais, sur les activités dirigées ( découverte des différentes formalités administratives du quotidien), sur des activités libres ( cinéma, loisirs, spectacle), sur des activités du foyer socio-éducatif (voyages, spectacles, visites...).

L'internat c'est en fait emmener un adolescent de 12 ans qui arrive en 6ème adaptée, souvent « hors normes », fâché avec la scolarité, vers le stade d'un adulte citoyen et responsable, inséré dans la vie ( professionnelle, associative et privée).



## REGARD SUR LA MAIN A LA PATE

***La main à la pâte*** c'est une manière d'enseigner les sciences (physiques et naturelles) en mettant l'enfant en situation d'acteur. Cf. BO n° 1 du 01.07.99 : « les démarches pédagogiques actives, suscitant la participation des élèves devront être privilégiées. A cet égard, l'expérience la main à la pâte est un bon exemple du type de travail pédagogique à développer dans votre Académie »

### LE PRINCIPE

- 1) le point de départ est une question posée par les enfants sur un phénomène observé dans la vie quotidienne.
- 2) les enfants formulent des hypothèses pour expliquer ce phénomène.
- 3) ils doivent imaginer, construire des expériences permettant de vérifier leurs hypothèses ; les expériences valideront leur hypothèse de départ ou au contraire « démoliront » une idée fautive ; dans ce cas , ils reformuleront une hypothèse suivie d'une autre expérience .
- 4) les expériences permettront à l'enfant de déduire l'explication du phénomène.

### NOTRE EXPERIENCE

A Matougues, les quatre classes de l'école sont engagées dans cette opération. Nous avons sollicité l'aide des élèves ingénieurs de l'école des Arts et Métiers. Ils interviennent régulièrement un jeudi sur deux, par groupes de quatre ou cinq dans chaque classe .

Au CP, en début d'année la maîtresse a donné comme thème de départ : l'eau. Les enfants **listent**, puis **classent** toutes les questions qu'ils se posent à partir de ce thème. Un enfant qui a vu des marais salants se demande comment on peut retirer le sel de l'eau.

Chaque enfant émet alors par oral une **hypothèse** pour expliquer ce phénomène. Par exemple, chercher le sel avec une époussette, récupérer le sel avec une cuillère, passer l'eau au moulin à légumes ... Les enfants se groupent en fonction de leur hypothèse.

Ils inscrivent celle-ci sur un cahier d'expérience et schématisent l'expérience qui permettra de la vérifier.

Ils **réalisent** l'expérience. Soit elle **valide** leur interprétation, soit elle **démonte** une idée fautive. Dans ce cas, les enfants **réajustent** leur hypothèse, par exemple : « on ne peut attraper le sel car on ne le voit pas. Il faut prendre une loupe ou l'éclairer ».

En fin de séance chaque groupe expose aux autres l'avancée de ses recherches. Ainsi certains groupes qui font fautive route, s'aident des travaux des autres, par exemple : certains enfants ont eu l'idée de mouiller une feuille et de la laisser sécher.

Chaque enfant doit pouvoir mener à terme ses expériences. La communication entre groupes rétablit une homogénéité dans la progression de classe.

Lorsque chaque groupe a pu expliquer le phénomène, on réalise une fiche de synthèse qui permet d'établir le bilan des connaissances acquises.

La présence des élèves ingénieurs favorise le travail en groupe, la préparation du matériel, la mise en place des expériences et le déplacement des élèves dans l'école. Cette opération développe l'acquisition de l'autonomie, accroît la communication et permet de se créer des images mentales. Les enfants ne contemplent pas l'inconnu, mais découvrent par eux mêmes les règles du jeu.

Une expérience  
qui ne manque  
pas de sel.....  
j'aime ça !



## PREVENTION , PREVENTIONS ?

**I**l est beaucoup dit sur la nécessité de la prévention de la difficulté scolaire. **Prévention ou préventions ?**

Selon Joëlle Plaisance<sup>1</sup>, la prévention trouve son origine dans des domaines hors éducation : " il s'agit du secteur médical et du secteur social qui ont, les premiers, utilisé ce modèle d'analyse et d'intervention. Nous prenons pour exemple la prévention sanitaire, la prévention dans le monde du travail. "

La création de services de santé scolaire et l'examen obligatoire de tous les enfants avant l'entrée au CP font partie de cette politique de prévention. La mise en place de la protection sociale des enfants, par exemple par l'Aide Sociale à l'Enfance, se situe dans cette même logique.

La prévention de la difficulté et de l'échec scolaire était présente, omniprésente, à la création des GAPP, et, dans ces années 1970, 1976, 1977, divers textes, dont celui sur la mise en place d'actions de soutien en rappellent la nécessité.

Avec la mise en place des Réseaux d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté, ce thème de la prévention est toujours présent. Rappelons les premiers éléments de la circulaire<sup>2</sup> : " (des) élèves éprouvent des difficultés à satisfaire aux exigences d'une scolarité normale ( ). Les actions visant à les *prévenir* ou à les réduire lorsqu'elles sont installées, ont été organisées en 1970 ( ).

Les aides spécialisées s'insèrent dans l'ensemble des *actions de prévention* des difficultés que peuvent éprouver les élèves à l'école. La *prévention* des difficultés des élèves est un objectif qui ne saurait être réalisé par les seuls intervenants spécialisés même si ceux-ci y apportent, par la spécificité de leurs actions, une contribution souvent décisive. Cette *prévention* concerne tous les partenaires de l'école( ) ".

On ne saurait être plus clair...

Différents niveaux d'intervention sont explicités par J.Plaisance dans le fascicule cité, en référence au domaine médical ou médico-social :

➤ Prévention primaire : il s'agit d'empêcher l'apparition des troubles...

➤ Prévention secondaire : il s'agit du dépistage précoce des affections ou inadaptations...

➤ Prévention tertiaire : elle vise à réduire les conséquences d'un trouble, d'une affection, d'un handicap...

Voici posée la problématique des actions de prévention : ce modèle tertiaire est-il applicable à l'école ?

Le dépistage précoce est-il de mise ? Ne risque-t-on pas de revenir à un type de déterminisme ?

La prévention fait-elle partie intégrante du système éducatif ? Alors, quels en sont les acteurs ?

La tribune est ouverte : quelles actions menez-vous dans ce cadre de prévention ? Quelles riches idées pourraient être partagées en ce domaine ?

**Prévention, préventions** : vos pratiques nous intéressent ! Alors, dépassons l'idée et passons à l'écrit...

### Appel à contribution:

Vous souhaitez compléter, nuancer, apporter un autre éclairage, faire part de votre expérience, comparer des modèles théoriques, pratiques, indiquer une lecture, un article, un livre concernant la prévention, prenez contact avec le RASED 16 rue des Brasseries, Châlons en Champagne, tél : 03 26 68 08 29, avant le 15 octobre 1999 voire plus tôt si possible

<sup>1</sup>Joëlle Plaisance, " La prévention ", notions, historique, textes officiels. Centre National d'Etudes et de Formation pour l'Adaptation Scolaire et l'Education Spécialisée, 1994.

<sup>2</sup> Circulaire n° 90. 082 du 9 avril 1990. Mise en place des Réseaux d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté.

## A propos de la **CITOYENNETÉ** à l'école...

### Rappel (1<sup>ère</sup> partie)

- 1) la loi est la même pour tous.
- 2) nul n'est censé ignorer...
- 3) nul ne peut être mis en cause pour un acte dont il n'est ni l'auteur ni le complice.
- 4) nul ...pour un acte qui ne porte tort qu'à lui-même.
- 5) toute infraction entraîne punition et réparation.
- 6) nul ne peut se faire justice lui-même.
- 7) nul ne peut être juge et partie.
- 8) le citoyen n'est pas seulement celui qui obéit à la loi, c'est aussi lui qui la fait avec les autres citoyens.

### Modifications ou réformes institutionnelles nécessaires:

#### a) il faut :

#### Articuler les particularités des uns et des autres.

*Les élèves ont le droit d'être ce qu'ils sont et j'ai le droit d'être ce que je suis, mais il faut articuler les personnalités singulières.*

#### Expliciter la politesse.

*Les rites sociaux, culturels, religieux, les coutumes. Là est la mission spécifique de l'école.*

#### Expliciter les règles morales, les

*« valeurs » qui se discutent et évoluent.*

#### Faire accéder aux principes éthiques

*qui eux, ne se discutent pas, parce que ce sont ces principes qui permettent justement qu'il y ait discussion. Exemple : l'interdit de la violence .*

## 2<sup>ème</sup> partie

#### b) Les mesures concrètes

#### à prendre sont :

- *\* réécrire les règlements intérieurs en fonction du droit et leur ajouter un code de procédure.*
- *\* créer, dans les établissements scolaires, une instance traitant du réglementaire et du judiciaire et pouvant être saisie par tous les personnels et les élèves. Exemple : un enfant est insupportable. Cette instance, qui pourrait être une commission des sanctions et réparations, instruirait l'affaire : qu'a fait l'enfant ? Quand ? Comment ? ... L'institution de ce type d'instance fait que, très vite, cette dernière n'est plus nécessaire.*
- *\* débarrasser le maître de la sélection de ses élèves, le maître ne devant pas juger ses propres élèves . L'examen est immoral (...), le contrôle continu est le chantage continu (l'élève tend à être ...*

... conforme à ce que le professeur attend de lui). L'enfant doit être jugé ( NDLR : évalué ?) par quelqu'un qui ne le connaît pas.

\* instituer un contrat de vie. Ce contrat aurait une valeur éducative et non juridique. Il devrait être institué de façon progressive... L'enfant a des droits mais aussi des devoirs. Il n'y a pas opposition entre les deux notions, elles se complètent pour ne pas dire qu'elles sont semblables. Ainsi, on fait taire les bavards pour qu'ils puissent parler .

\* former les enseignants. Dans les groupes où ils exprimeraient leurs difficultés, un observateur étant présent.

## CONCLUSION

*Les idées exprimées par B.DEFRANCE doivent amener chacun de nous à s'interroger sur ses attitudes envers ses élèves et à penser aux modifications qui seraient à apporter à son enseignement et au fonctionnement de son école pour que le droit soit respecté et que l'enfant soit éduqué réellement à la citoyenneté.*

# COMMUNICATION ET CITOYENNETE

**Le projet d'école de Jalons** se réalise au travers d'un grand décroisement qui regroupe les classes de la moyenne section de maternelle au CM2. 5 ateliers pour 5 classes " uniques " recrées, une heure par semaine pendant 5 semaines .

Les activités proposées sont les suivantes :

- **B.C.D.**: connaissance des livres et de la B.C.D, tris, choix des commandes, lecture aux plus petits par les plus grands.

- **Jeux de société** : apprendre à jouer ensemble entre enfants du même âge, ou d'âge différent ; les deux dernières séances sont consacrées à la réalisation d'un jeu nouveau.

- **Technologie** : utilisation d'un appareil photo, d'un magnétoscope, magnétophone, caméscope, développement des photos à l'école, reportage.

- **Théâtre** : préparation d'un spectacle qui sera présenté aux autres enfants en fin de session, à la salle des fêtes, sur une vraie scène.

## Coopérative :

- comment mieux vivre ensemble en participant à l'élaboration des règles de vie, comment essayer de résoudre les conflits, comment trouver des solutions ?

- comment réaliser nos projets ?

- comment les financer ?

- comment gérer la coop ?

- sondages, questionnaires aux autres groupes.

La coop c'est aussi la réflexion sur les causes humanitaires, les informations aux autres sur l'opération " pièces jaunes ", les manifestations qui se déroulent au cours de l'année : le tâtonnement et la recherche pour une gestion plus autonome et le règlement des conflits, demandent réflexion, temps, et remise en question permanente.

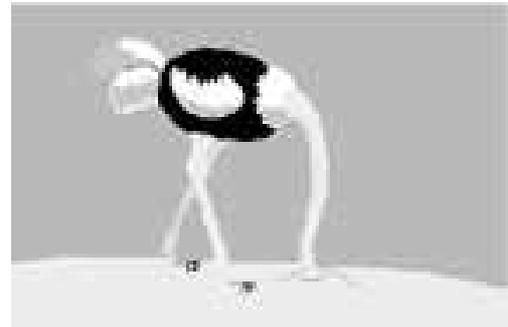
**L'an dernier**, les enfants ont inventé un système de permis de récréation à points avec un tribunal élu dans chaque classe qui se réunissait une fois par semaine.

Ce système n'a pas fonctionné : délation, corruption, mauvaise ambiance dans la cour et ... désapprobation des parents !

Cette année la réflexion a repris afin de voir comment mieux faire !

Dernière innovation : le groupe coopé assure la sécurité, le service, le respect de l'environnement et du matériel pendant les cinq semaines d'adhésion au groupe. On les appelle les " gardiens de la paix ".

Comment les reconnaître ? Après discussion et recherche, ils mettent à chaque récréation un bandana jaune fluo. Dernière réunion : certains gardiens ne montrent pas l'exemple (plaintes dans la boîte à idées). Nous avons du rappeler les règles. Pour une meilleure organisation, chaque gardien a un secteur précis : balançoire, toboggan, jeux de cour, jeux de ballon, cordes ... Ils sont là pour rappeler la loi et arrêter les conflits. Si leurs camarades ne se calment pas, à ce moment ils en réfèrent à la maîtresse ou au maître, et là, il peut y avoir sanction.



*Les lois, je suis pour ... celles qui m'arrangent !*

C'est encore tout nouveau, comment cela va-t-il fonctionner ? Mystère ... Suite au prochain numéro.

En travaillant la communication et la citoyenneté dans l'école, nous avons constaté une meilleure ambiance, une meilleure connaissance de tous les enfants qui eux mêmes adorent ces moments d'échange... les enseignants aussi. Chacun peut avoir son temps de parole et le contact s'avère très différent .

LES QUESTIONS QUE VOUS VOUS POSEZ

# EQUIPES EDUCATIVES

**QUID des équipes éducatives** : pour quels enfants, avec qui, à l'initiative de qui, avec ou sans la présence de la secrétaire de CCPE, voici les questions qui reviennent le plus souvent actuellement.

**Vous réunissez, assez fréquemment pour certains d'entre vous, des "équipes éducatives". Mais que met-on derrière cette expression, d'où vient-elle, quel est son rôle, qui prend l'initiative de cette réunion et dans quel but ?**

La notion d'équipe éducative est évoquée dans la Circulaire n° 91-124 du 6 juin 1991 modifiée par les circulaires nos 92-216 du 20 juillet 1992 et 94-190 du 29 juin 1994 ayant pour objet les "**Directives générales pour l'établissement du règlement type départemental des écoles maternelles et élémentaires**", dans le titre 3 (paragraphe 3.2.2 - Ecole élémentaire) de la façon suivante : "*Dans le cas de difficultés particulièrement graves affectant le comportement de l'élève dans son milieu scolaire, sa situation doit être soumise à l'examen de l'équipe éducative, prévue à l'article 21 du décret n° 90-788 du 6 septembre 1990. Le médecin chargé du contrôle médical scolaire et/ou un membre du réseau d'aides spécialisées devront obligatoirement participer à cette réunion*".

Ce décret n° 90-788 du 6 septembre 1990 portant sur l'"**Organisation et fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires**", dans son article 2, stipule que "*l'équipe éducative est composée des personnes auxquelles incombe la responsabilité éducative d'un élève ou d'un groupe d'élèves. Elle comprend le directeur d'école, le ou les maîtres et les parents concernés, les personnes du réseau d'aides spécialisées intervenant dans l'école, éventuellement le médecin chargé du contrôle médical scolaire, l'infirmière scolaire, l'assistante sociale et les personnels médicaux ou paramédicaux participant à des actions d'intégration d'enfants handicapés dans l'école. Le*

*directeur d'école peut recueillir l'avis des agents spécialisés des écoles maternelles.*

*Elle est réunie par le directeur chaque fois que l'examen de la situation d'un élève ou d'un groupe d'élèves l'exige.*

*Les parents peuvent se faire accompagner ou remplacer par un représentant d'une association de parents d'élèves de l'école ou par un autre parent d'élève de l'école."*

Rappelons que ce texte fait suite à la promulgation de la loi d'orientation sur l'éducation de 1989 (dont la formule célèbre "*Placer l'enfant au centre du système éducatif*" vous est maintenant familière) et s'inscrit dans ce cadre en établissant les conseils de maîtres, conseils de cycle et conseils d'école, en instaurant la concertation entre les enseignants, en instituant le livret scolaire, la politique des cycles, entre autres... On voit nettement apparaître que dans le cadre du règlement départemental, l'équipe éducative est réunie pour traiter d'une question de discipline relative à un élève dont le comportement perturbe le fonctionnement d'une classe ou de l'école. En excluant tout châtiment corporel et indiquant qu'un "*élève ne peut être privé de la totalité de la récréation à titre de punition*", le texte prévoit que "*les manquements au règlement intérieur de l'école, et, en particulier, toute atteinte à l'intégrité physique ou morale des autres élèves ou des maîtres peuvent donner lieu à des réprimandes qui sont, le cas échéant, portées à la connaissance des familles. Il est permis d'isoler de ses camarades, momentanément et sous surveillance, un enfant difficile ou dont le comportement peut être dangereux pour lui-même ou pour les autres*".

Mais au préalable, le règlement avait pris soin de préciser que "*le maître ou l'équipe pédagogique de cycle doit obtenir de chaque élève un travail à la mesure de ses capacités. En cas de travail insuffisant, après s'être interrogé sur ses causes, le maître ou l'équipe pédagogique de cycle décidera des mesures appropriées*".

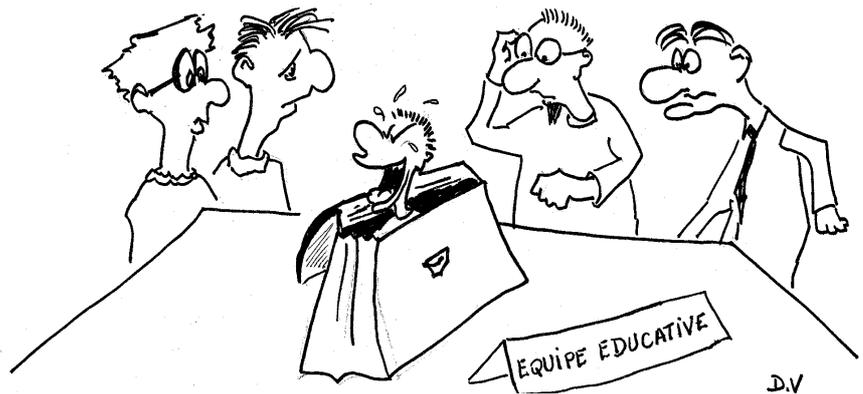
Ceci relève-t-il de la "discipline" ? Un élève éprouvant des difficultés, après que l'équipe du cycle et l'enseignant de la classe se soient assurés de lui demander un travail "à la mesure de ses capacités", sera-t-il considéré comme relevant d'un problème de "discipline" ? Evidemment pas ! Il convient au contraire de comprendre ce texte comme le fruit d'un travail dans la classe et dans le cycle, en ayant recours à la pédagogie différenciée. L'équipe pédagogique est en outre invitée à réfléchir sur les causes de l'échec, ce qui nous renvoie au décret fondateur de l'organisation des écoles élémentaires et maternelles (cf. supra).

Le décret n° 90-788 du 6 septembre 1990 précise la notion d'équipe éducative et plus particulièrement sa composition. L'équipe éducative est à différencier de l'équipe pédagogique. Il suffit de se reporter à l'article 14 de ce même décret qui indique que "dans chaque école est institué un conseil des maîtres de l'école. Le directeur, l'ensemble des maîtres affectés à l'école et les maîtres remplaçants exerçant dans l'école au moment des réunions du conseil ainsi que les membres du réseau d'aides spécialisées intervenant dans l'école constituent l'équipe pédagogique de l'école. Ils se réunissent en conseil des maîtres. Celui-ci est présidé par le directeur". L'article 21 précise que "l'équipe éducative est composée des personnes auxquelles incombe la responsabilité éducative d'un élève ou d'un groupe d'élèves", au premier rang desquels se trouvent le directeur, les enseignants concernés (maître de la classe et du cycle - la réponse aux difficultés des élèves devant être trouvée dans la classe,

, dans le cycle et dans l'école, avant de se retourner vers les membres du R.A.S.E.D.), les parents et les membres du R.A.S.E.D. intervenant dans l'école. Ceci pourrait constituer le noyau de base de l'équipe éducative. Il est à signaler que les **parents** font partie intégrante de cette équipe, selon ce décret, et qu'ils peuvent être accompagnés ou remplacés par un autre parent de l'école, représentant d'une association de parents d'élèves ou non. Cette précision est intéressante car elle permet de réfléchir à utiliser des personnes relais ou des interprètes pour certains parents auxquels la culture scolaire n'est pas forcément lisible.

Le texte nous précise ensuite que l'équipe éducative comprend éventuellement le médecin et l'infirmière du service de promotion de la santé en faveur des élèves de secteur. On peut comprendre l'adverbe "éventuellement" non pas de façon restrictive, mais seulement pour le cas où la présence de ces personnels est de nature à éclairer les membres de l'équipe éducative.

Il en est de même dans le cas de l'intégration d'un enfant handicapé pour lequel la présence de personnels médicaux ou paramédicaux (type SESSAD par exemple) peut apporter des éléments intéressants. C'est dans ce cadre également que la présence de la secrétaire de la CCPE peut être souhaitable. Elle pourra ainsi rendre compte, lors de la réunion mensuelle de la CCPE (Commission de circonscription préscolaire et élémentaire), de l'évolution de l'intégration de cet enfant handicapé.



Dans tous les cas, que l'équipe éducative soit uniquement composée du "noyau dur" ou élargie aux membres du service de promotion de la santé en faveur des élèves, à la secrétaire de la CCPE ou encore à d'autres personnes, c'est **le directeur de l'école qui prend l'initiative de la réunion**, "chaque fois que l'examen de la situation d'un élève ou d'un groupe d'élèves l'exige". Il est nécessaire d'établir le compte rendu de cette réunion afin d'assurer la continuité et la cohérence des actions qui sont et seront décidées dans l'intérêt du ou des élèves concernés. Celles-ci peuvent être de différentes natures, de la différenciation pédagogique et autres mesures propres à la classe et au cycle, en passant par les aides pédagogiques et rééducatives ou l'examen psychologique, jusqu'à la saisine de la CCPE ou de la CDES, du procureur de la République etc.

Enfin, il est essentiel de préciser que les propos tenus lors de cette réunion sont couverts par une forme de secret partagé, à l'exception des écrits formulés dans les comptes-rendus.

## UN METIER, UNE FONCTION, UN STATUT

### ORTHOPHONISTE

Au CMPP de Châlons, comme dans les autres Centres Médico-Psycho-Pédagogiques, les orthophonistes travaillent sous la responsabilité médicale d'un pédo-psychiatre, avec des psychologues, des psychomotriciens et des rééducateurs en psycho-pédagogie (RPP).

Les six orthophonistes y assurent des rééducations dans les différentes antennes du CMPP. Elles reçoivent tout enfant ou adolescent qui présente des difficultés de langage associées à d'autres troubles. Ces difficultés concernent le plus souvent l'expression et les *prérequis nécessaires à l'acquisition des savoirs* (repérage spatio-temporel...)

En ce qui concerne l'expression, il s'agit principalement :

- de troubles de la " parole " : absences de langage (mutisme, ...) retards d'acquisition, troubles articulaires, bégaiements...

- de difficultés dans l'acquisition de l'écrit (immaturité, retard, blocage...)

- de problèmes de lecture, d'orthographe et/ou de calcul qui renvoient souvent à des particularités repérables qu'on nomme " dyslexie " "dysorthographe " " dyscalculie ".

Le médecin reçoit l'enfant et sa famille. S'il le juge utile, il propose d'établir un bilan de langage auquel fait suite une concertation en équipe en vue d'une prise en charge, qui s'effectue ensuite en accord avec l'enfant et sa famille. L'enfant peut bénéficier d'une double prise en charge, avec le psychologue ou le psychomotricien.

#### TRAVAIL AUPRES DE L'ENFANT

La rééducation va permettre à l'enfant d'investir ou de réinvestir le langage (oral ou écrit) et de se l'approprier comme moyen de communication. L'orthophoniste accompagne l'enfant dans cette démarche en lui proposant un travail qui vise à remettre du sens sur les mots (oralement ou à l'écrit).

Chez certains d'entre eux, le désir d'échange est entravé par des difficultés sociales, psychologiques. L'orthophoniste doit susciter cet échange en aidant l'enfant à retrouver le plaisir de communiquer. Les moyens de médiation sont nombreux (jeux, histoires, contes, dessins...). L'orthophoniste les adapte aux besoins de l'enfant en fonction de son évolution et du moment de la rééducation.

Quand l'enfant s'est engagé dans une relation et qu'il a bien investi le langage, celui-ci devient, pour lui, un outil indispensable à la communication. Il se prête plus volontiers à un travail " technique " portant sur l'articulation, sur le code écrit...

Une rééducation orthophonique s'inscrit dans la durée. L'enfant doit être motivé et soutenu dans sa démarche par la famille qui accepte de le conduire régulièrement au CMPP. Le lien entre l'enseignant et l'orthophoniste est bénéfique à

la bonne évolution de l'enfant. Il peut être concrétisé par des réunions d'équipe éducative ou suscité par l'enseignant, voire par l'orthophoniste, en accord avec l'enfant et ses parents.

**Définition de la profession :**  
*" l'orthophoniste est un professionnel de la santé et un auxiliaire médical. Il s'occupe de la rééducation de la voix, de la parole, des troubles du langage oral et écrit, et intervient dans les domaines curatifs et préventifs, auprès d'enfants, d'adolescents, d'adultes et de personnes âgées, en difficultés dans leur communication (...).*

*L'orthophoniste peut exercer sa profession à titre libéral, en travaillant à son cabinet, ou à titre salarié, soit dans le secteur public, soit dans le secteur privé.*

*Dictionnaire de l'orthophonie*

# INTERNET A L'ECOLE

**Dans moins de 300 jours**, nous aurons franchi le seuil des années 2000... C'a fait peur, ou ça fait rêver, c'est selon... Ce qui est sûr, c'est que l'on ne peut ignorer ce que l'on appelle aujourd'hui les Technologies d'Information et de Communication. Ces outils modernes, apparus avec le développement de l'informatique et la modernisation des télécommunications ont leur place au sein de la classe, mais également dans les foyers. La démocratisation de l'informatique personnelle (Personal Computers) est en marche. L'accès à la connaissance passe désormais en partie par l'utilisation d'un micro-ordinateur.

**En ce qui concerne le réseau Internet, tout semble indiquer qu'une explosion est à prévoir dans un proche avenir : nos dirigeants croient en son intérêt à tous les niveaux de l'enseignement et une vaste campagne a été lancée pour faciliter l'équipement des établissements scolaires. Prochainement, une opération de grande envergure concernera les enseignants eux-mêmes... Aujourd'hui, tout reste à faire. Tout ? Non, car des expériences ont déjà été menées dans ce domaine. Regardons ce qui existe à l'heure actuelle.**

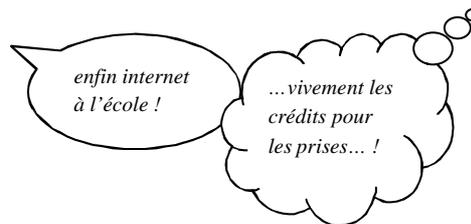
D'abord, sur le plan local, un projet a été mis en place par M. l'Inspecteur d'Académie. Il s'agit du Projet Départemental de mise en réseau des écoles de la Marne. Des stages de formation ont été organisés pour permettre aux enseignants de s'initier et de se former à l'utilisation des nouveaux outils, une aide financière a permis aux écoles de s'équiper en partie pour mener à bien ce projet dont voici les objectifs généraux :

- \*permettre aux élèves :
  - de développer leur jugement et leur sens critique face aux informations multiples qu'ils recevront des outils modernes
  - d'utiliser ces outils
  - de rechercher la documentation et les informations nécessaires
  - d'accéder à une plus grande autonomie / favoriser l'individualisation des apprentissages.
- \*éviter l'isolement géographique

\*favoriser l'ouverture des écoles vers l'extérieur

\*encourager les enseignants à développer des méthodes pédagogiques favorisant les interactions, la formulation d'hypothèses, la construction des savoirs.

Ce projet est accompagné par un groupe de pilotage et comporte trois commissions : Lecture-écriture / sciences / culture.



Diverses activités sont proposées aux écoles dans chacun des volets. Dans le domaine de l'écriture, par exemple, six classes travaillent avec un écrivain à la réalisation d'un roman " en ligne ", c'est à dire consultable sur le réseau Internet. Les élèves utilisent le courrier électronique pour échanger des messages avec l'auteur... sans pour autant rejeter des moyens plus classiques de communication (courrier traditionnel, télécopie). Autre exemple, dans le domaine des sciences cette fois : des élèves sont invités à réfléchir sur des " lois mathématiques ". Les uns proposent une loi, ou ce qui semble être une loi, les autres essaient d'infirmer ou de confirmer celle-ci. Des échanges entre classes, entre les élèves ou d'élèves à adultes se font par le biais de la messagerie électronique. Un dernier exemple, choisi dans le volet " culturel " du projet : cette année, un thème commun de travail a été proposé : celui du moulin, qu'il soit à eau ou à vent. Voilà une occasion de sortir de la classe et

de mener une enquête auprès de la population... La communication commence dans la classe et peut se poursuivre dans le village ou dans le quartier, il y a aussi beaucoup à apprendre à regarder tout simplement autour de soi... La mise en ligne des travaux viendra en phase finale. Aujourd'hui, qu'en est-il dans les écoles ?

Les classes inscrites dans le projet départemental ont participé aux ateliers proposés, elles ont pour la plupart réalisé des pages d'information sur leur milieu (écoles, villages) qu'elles ont installées sur le réseau Internet. La consultation de ces travaux peut se faire depuis n'importe quel endroit du globe, à condition, bien sûr d'être équipé en conséquence. Je n'aborderai pas ici les contraintes d'ordre technique ou financier liées à l'utilisation des outils modernes d'information et de communication, d'autres le feront sûrement dans les prochains bulletins...

**Si l'informatique a eu bien du mal à s'implanter dans le système éducatif au cours des années 80, la donne a bien changé et le nouveau concept de partage universel des connaissances (comprenez Internet) est, à mon avis, la grande révolution culturelle de cette fin de siècle. Pas mal d'habitudes vont devoir changer, non seulement dans le système éducatif, mais également dans la société toute entière.**

**Notre rôle n'est-il pas aujourd'hui de préparer les enfants à la société de demain ?\***

L'échec scolaire est une question complexe dont les causes sont multiples et diverses. Il affecte le sujet dans sa totalité qui souffre à la fois de mésestime, où il se tient de n'être pas à la hauteur de ses aspirations, il souffre aussi de la dépréciation, quand ce n'est pas du mépris qu'il lit dans le regard des autres. L'échec touche à l'être intime et à l'être social de la personne. Pour illustrer notre propos, j'ai choisi de reprendre un cas clinique tiré de l'ouvrage d'A. Cordie : " les cancre n'existent pas, psychanalyse d'enfants en échec scolaire ".

Ce cas clinique illustre bien une situation assez classique d'un adolescent en échec scolaire qui vient consulter avec ses parents.

Thierry, 13 ans, vient consulter sur les conseils de sa rééducatrice qui le suit depuis plusieurs années sans résultats probants . Il fait toujours 20 à 40 fautes par dictée, les autres résultats scolaires sont plus que médiocres. Par ailleurs, toutes les tentatives pour améliorer les choses ont été vaines. Et ce qui étonne sa rééducatrice c'est qu'avec elle il ne fait pratiquement pas de fautes d'orthographe. C'est la rééducatrice qui conseille donc aux parents d'aller voir un psychiatre. La maman de Thierry met par ailleurs en avant un fait nouveau. Thierry falsifie ses notes, imite la signature des parents sur le livret. Il leur ment.

Pourquoi ne veut-il rien faire ? Sur tous les bulletins c'est pareils : " pourrait mieux faire ".

La maman raconte sur un ton exaspéré et angoissé alors que Thierry a de grosses larmes qui coulent sur ses joues.

## A PROPOS DE L'ECHEC SCOLAIRE

Dans l'histoire de Thierry on retrouve la naissance d'un petit frère pendant l'année du

CP. Il est à noter que c'est une conjoncture fréquente dans les premières difficultés scolaires : à savoir la naissance d'un autre enfant, l'hyperactivité d'une mère qui nourrit les deux, l'un de lait, l'autre de livres.

Par ailleurs, dans l'année de CE1, un accident est survenu à l'école. Un incendie s'est déclaré dans une classe. Il n'y a pas eu de blessé, mais Thierry a eu très peur.

Ces éléments ne sont pas suffisants pour déclencher une inhibition intellectuelle, mais ils vont s'ajouter, se conjuguer, interagir pour favoriser la fixation du symptôme.

A partir de là vont s'enchaîner les prises en charges diverses, orthophonie, rééducations. Thierry, vu seul dans le bureau s'anime quand il s'agit de parler de la vie familiale, se ferme à nouveau aussitôt quand il s'agit de ses échecs, de ses fautes scolaires. Il parle également de son petit frère Victor, pour lequel on sent une jalousie toujours active de façon sous-jacente. Quant au couple parental, il paraît d'accord sur un projet commun de réussite sociale. Ils n'ont pas eu le privilège de pouvoir faire des études supérieures quand ils étaient jeunes. La maman cependant n'hésite pas à refaire des stages pour améliorer son statut professionnel, elle reporte sur son fils ses exigences. On pourrait même parler d'acharnement dans l'énergie qu'elle met à exiger, à surveiller, à contrôler le travail de Thierry. Elle semble vouloir diriger le destin de Thierry comme elle a maîtrisé son propre destin, en dépassant les difficultés rencontrées dans son enfance. Elle ne voit qu'une

chose dans l'analyste, quelqu'un qui doit aider à vaincre la mauvaise volonté de son fils. Le papa, lui, regrette que ses parents ne se soient pas plus occupés de lui et n'aient pas été plus exigeants pour ses études. Il était plus libre et n'a pas fait grand-chose en classe. Il montre là une contre attitude vis à vis de son fils : surtout ne pas refaire les maladroites que ses parents ont commises avec lui, c'est pourquoi il trouve les exigences de sa femme tout à fait fondées.

Les parents voudraient donc épargner à leur fils, les difficultés qu'ils ont connues, lui donner toutes les chances au départ... Et voilà que ça ne marche pas.

La cure révélera ensuite les raisons qui font que le symptôme ne peut disparaître, et la place qu'il occupe dans l'économie psychique du sujet.

### **Le sens du symptôme :**

**Pour les deux parents, ils ont été empêchés de suivre des études normales dans leur jeunesse, c'est l'aîné de leurs enfants qui devra réaliser ce rêve de réussite scolaire. Derrière cette exigence que font les parents, il y a l'espoir que l'enfant répare les blessures de leur jeunesse.**

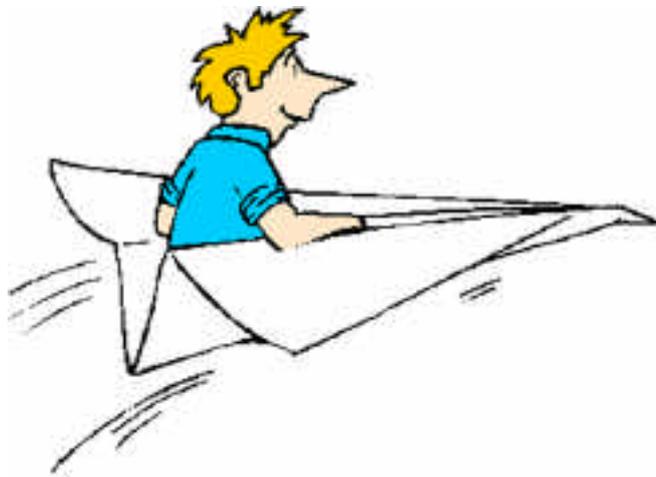
" Le symptôme de l'enfant se retrouve en place de répondre à ce qu'il y a de symptomatique dans la structure

Au cours de la cure Thierry va pouvoir montrer et parler de son amour pour la technique, du bricolage, du jardinage, des exploits sportifs. Il s'identifie à certains traits parentaux : astuce, inventivité, dynamisme. Tout ce que Thierry va révéler de lui-même au cours de l'analyse restera nul et non avenu

pour les parents. Ils attendaient de lui qu'il réalise leur rêve, et non qu'il leur ressemble. Ce phénomène de rejet des parents est sous-tendu par le fait qu'ils ne supportent pas que soit mise à nue chez leurs enfants, leur propre problématique inconsciente.

Cette observation montre que l'analyse ici n'a pas fait disparaître le symptôme. L'échec scolaire était inscrit de trop longue date dans le mode relationnel de Thierry avec ses père et mère, et la jouissance qu'il en tirait n'était plus mobilisable. Cependant celle-ci a permis à Thierry, tout en conservant son symptôme, de sortir d'une identification masochiste, à un objet nul. Il est sorti

de sa dépression, a poursuivi sa route, se construisant à la manière autodidacte de ses parents. Il acquiert son savoir dans des conférences ou dans des revues



scientifiques tout en continuant à mépriser le savoir scolaire.

Dans cette situation encore, nous constatons comme c'est très souvent le cas, que dans les échecs scolaires, le père, ne soutient pas l'investissement culturel de son fils, il l'abandonne aux mains de sa femme, au plus s'identifie à lui dans l'échec scolaire : " j'étais comme lui, j'aurais pu mieux faire ".

Pour autant cette cure n'a pas été un échec dit A.Cordie : " notre désir n'est pas que le sujet soit conforme à quelque idéal, social ou autre, mais qu'il puisse vivre au plus près de sa vérité ". Par ailleurs, que les parents de Thierry ne s'attristent pas : Victor réalisera leur rêve. " C'est toujours celui à qui on ne demande rien qui peut prendre en compte les rêves de gloire des parents ".

# Réseau'trement

C.Lépinos, éducatrice spécialisée, Circonscription de la Solidarité  
« rive gauche ».

# A.E.M.O.

## L'A.E.M.O. ADMINISTRATIVE D'UNE CIRCONSCRIPTION DE LA SOLIDARITÉ DEPARTEMENTALE DU CONSEIL GENERAL

Le Président du Conseil Général est responsable, de par les textes législatifs, des actions de prévention dans le domaine de l'Enfance en difficulté. Aussi, l'A.E.M.O. Administrative constitue-t-elle un type d'intervention socio-éducative particulièrement adapté aux situations familiales repérées « à risque ».

A.E.M.O. signifie Action Educative en Mi lieu Ouvert. Il s'agit d'une mesure d'aide au domicile de l'enfant et de sa famille. Quand elle est administrative (A.E.M.O.A), elle est exercée en l'absence de toute intervention judiciaire (A.E.M.O.J), par un Educateur Spécialisé ou une Assistante sociale

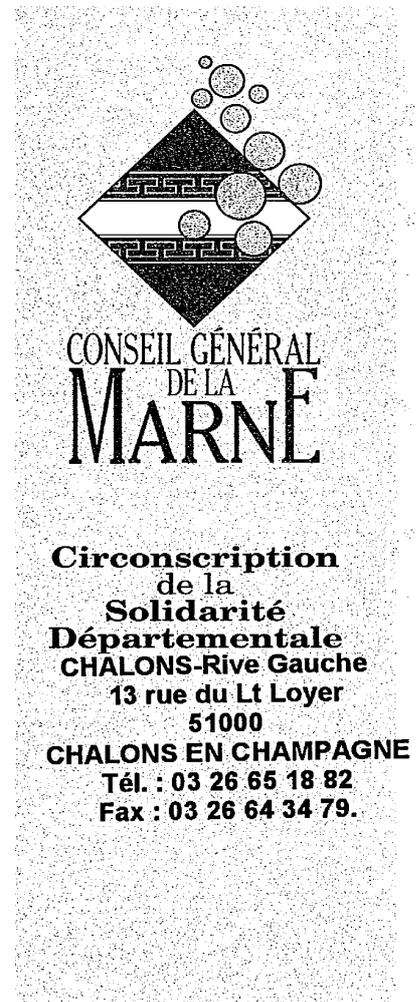
Cette aide contractuelle fait l'objet d'une évaluation en Circonscription, lors d'une réunion associant les parents. La famille en difficulté sur le plan éducatif avec les jeunes mineurs, demande de l'aide et s'engage, au travers d'un contrat dans lequel figure des objectifs mis en évidence par l'Assistante Sociale de secteur.

Durant six mois, les visites à domicile, les entretiens individuels, les coordinations avec les partenaires vont être mis en œuvre pour tendre vers la résolution de la problématique familiale.

La communication, la médiation familiale sont autant d'outils à utiliser pour comprendre, restaurer des liens, rassurer, permettre à chacun de retrouver sa véritable place (Père-Mère-Enfant).

L'A.E.M.O.A. doit préserver le rôle des parents et les inciter à faire des démarches. Il faut percevoir l'A.E.M.O.A. comme un moyen supplémentaire pour aider les enfants et les adolescents à se construire.

L'A.E.M.O.A. a un fonctionnement souple et peut être renouvelée lors du bilan de fin de mesure de circonscription. Son but est d'aider le famille à comprendre le sens des difficultés rencontrées avec ses enfants et lui permettre d'assurer normalement sa responsabilité en dehors de toute aide.



## UNLIVRE, UNE REVUE, UN ARTICLE

### La dynamique des savoirs. « Sciences Humaines » hors série de mars-avril 1999.

La revue « Sciences Humaines » a convoqué une vingtaine de chercheurs pour réfléchir à ce que sont les savoirs, comment ils naissent, comment ils évoluent, à quo i ils servent, comment nous les apprions-nous ?

Les articles se répartissent en trois catégories : Savoir en société, Education et formation, Les limites du savoir.

L'article inaugural porte l'accent sur le caractère flou de certains concepts : savoir(s), compétence, société de l'information..., et dénonce un manque de définition de ces termes, voire une utilisation très souvent erronée (l'information est une relation par laquelle on donne du sens à un objet- document - ).

Pour J.C R. Borbalan (**des sociétés orales aux sociétés scolaires**), « l'histoire de la connaissance et de la transmission des savoirs a été marquée par deux innovations majeures : l'invention de l'écriture et la généralisation de la forme scolaire de type européen ».

A.Bernadou montre que « le savoir en action », comme chez les médecins par exemple, est de nature intuitive, et s'avère très différent du savoir académique et scientifique. Idée reprise par R. C. Schank et S. Szego (**quand faire c'est taire**) qui montrent que « les savoirs fondamentaux sont ceux qui ne peuvent se dire » ... implicites, par opposition aux savoirs explicites utilisés par l'ordinateur ou ...l'école. Même système d'opposition en ce qui concerne la mémoire **déclarative** (qui porte sur les faits, les choses et les événements), et la mémoire **procédurale** (mémoire des aptitudes comportementales ou cognitives – faire du vélo -).

Pour N.Journet, les savoirs sont des vérités provisoires, alors que J.R. Dos Santos montre que savoir, c'est opérer un contrôle. Qu'est-ce que savoir ? P.K.Moser, J.D. Trout et D.Mulder répondent de la façon suivante : « savoir, c'est croire ; savoir, c'est croire qu'une chose est

vraie ; savoir, c'est avoir de bonnes raisons de croire qu'une chose est vraie » (**la raison, l'expérience, la confiance**). P.Meirieu définit le savoir comme une médiation culturelle dans laquelle on peut se reconnaître et s'investir. Pour lui, « les acquis ne sont pas automatiquement transférables, et le fait de les transférer s'apprend ». Il en va de même pour les compétences qu'étudie L.Toupin. Selon lui, une compétence « peut se concevoir sur les modes **objectif** (ce à quoi on doit se conformer), **stratégique** (qui prend en compte l'activité intentionnelle), **subjectif** (tourné vers la réalisation du potentiel interne de chacun), **axiologique** (qui met en œuvre des préférences, des valeurs) ».

**Quant à E.Marin, il milite toujours en faveur d'une nouvelle organisation de la pensée avec cette idée de réconciliation entre la « culture de**

#### A propos de l'école...

V.Troger propose quatre critiques de la forme scolaire :

- 1) le désir de socialiser l'individu (rupture avec les sociétés traditionnelles où la religion donnait sens à tout)
- 2) le besoin du maintien de la hiérarchie sociale (la société étant perçue comme un système de rapports de forces)
- 3) le lobby des disciplines (qui constituent des corporations autonomes)
- 4) la prégnance du cours magistral (transposition didactique au détriment des savoirs expérimentaux, technologiques ou artistiques).

*M.Fournier, quant à elle, se demande si « les formes d'enseignement permettent aux élèves de construire leurs savoirs » et « comment les élèves qui réussissent gèrent (-ils) leur rapport à des savoirs scolaires imposés », montrant que l'école fonctionne sur des évidences, et des « cela - va - de - soi » qui « vident le sens des problématiques et des ruptures conceptuelles qui leur ont donné vie ». Elle constate que ceux qui réussissent « s'approprient les savoirs pour développer un point de vue personnel, ceux qui échouent, sont dans une logique parcellaire, cumulative et hétéroclite ».*

*Afin d'accréditer ces thèses, R.Girod (**que reste-t-il de nos connaissances ?**), cite une enquête de l'O.C.D.E. qui consistait à évaluer l'instruction de base des adultes dans plusieurs pays : lire un article de journal, écrire une courte lettre, calculer le montant de quelques achats... !*

*64% des personnes en Suède, 77% aux USA, 81% en Allemagne, 73% en Suisse obtiennent des résultats allant de « très bas à médiocre » ! ! ! ! !*

# Réseau'tant en emporte le vent, divers.

## Réseau'rigine

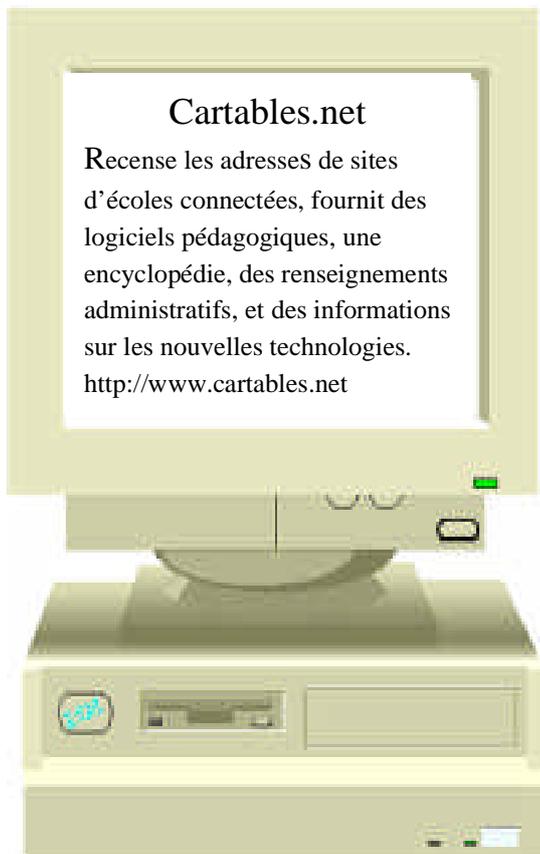
Citoyen : du latin *civis*, a donné cité, civil, civilisation (opposée à barbarie), civique, citadin.

Equipe : du scandinave *skipa* et du german *skip*, bateau, puis par extension, expédition.

Orientation : du latin *oriri*, *oriens*, se lever, s'élaner, naître ; a donné oriental (point de départ), mais aussi origine, original ...

### Cartables.net

Recense les adresses de sites d'écoles connectées, fournit des logiciels pédagogiques, une encyclopédie, des renseignements administratifs, et des informations sur les nouvelles technologies.  
<http://www.cartables.net>



### La plus mauvaise du trimestre :

**« f'RESEAU'sucre » !!!**

Si vous souhaitez participer à notre grand concours «la plus mauvaise du trimestre », vous pouvez gagner :

- 1<sup>er</sup> prix : un numéro gratuit de RESEAU'lution.
- 2<sup>ième</sup> prix : deux numéros gratuits de RESEAU'lution
- ... et votre nom sera publié ! .

## LES REPONSES AU QUESTIONNAIRE

Nous pouvons légitimement redouter le calme plat, mais espérer une vaguelette. Ce fut un raz de marée :

- 130 exemplaires imprimés
- 110 diffusés ( les 20 autres relevant des obligations légales)
- 300 exemplaires environ circulent par le jeu des photocopies
- environ 80 réponses écrites, orales, téléphoniques, faxées, individuelles ou collectives.

Merci à ceux qui ont répondu en leur nom, merci aux établissements qui par la voie de leurs directeurs, directrices ou responsables, nous ont fait part de leurs réactions et de leurs propositions : le CIO, le CMPP, le centre L.Carroll, la médecine scolaire (SPSFE), l'EREA, la Circonscription de Solidarité, les écoles de Jalons, Matougues, H.Dunant, J.Ferry, Vallée Saint Pierre...

Sur le contenu, aucune tendance ne se dégage : les articles appréciés par certains l'ont été moins par d'autres et réciproquement ( c'est même très éclectique ). Il est vrai que la forme « magazine » induit peut-être la diversité des réponses .

Sur le besoin d'une telle initiative, c'est l'unanimité (100%).

L'analyse fait apparaître une grande aspiration : la néc essité d'informations pratiques, théoriques, juridiques, administratives, le tout sur fond de sentiment d'isolement, et de besoin d'aide.

Nous essaierons progressivement de tenir compte des critiques d' ordre technique et des propositions formulées : une page courrier des lecteurs, la possibilité de compléter une contribution ou d'apporter un autre éclairage, l' étude de tel ou tel dispositif ou structure, des études de « cas » ...

Continuez à réagir, à proposer, à critiquer, à posez vos questions, nous continuerons ..... RESEAU'lument ?

Dernière minute : il paraît que certains exemplaires auraient été volés !

« Qu'on ne me dise pas que je n'ai rien dit de nouveau, la disposition des matières est nouvelle » ... Pascal.

## Réseau'riginal :

### LES CONTES DE LA PORTE QUI SIFFLE

Onze contes, dans un style accessible à tous, enfants comme adultes. Il faut dire que l'auteur, instituteur et directeur d'école en retraite sait de quoi il parle. Ces contes d'un style alerte et novateur ont été écrits pour ses neuf petits enfants !

Ce recueil de P.Valentin, illustré par Jacques Heydecker, édité par le CDDP, est disponible à la Bouquinerie de l'Argonne.

51800 Hans, tél. et fax : 03 26 60 29 67